

Statuts révisés du Canada, 1952, ainsi que le règlement 21, du 30 mars 1962, permettent pratiquement toute latitude à la Commission du service civil.

Je serais beaucoup plus en faveur d'instituer une enquête au sein de la Commission du service civil comme telle, indépendamment de la question des langues, afin de savoir quels sont les critères exigés et les barèmes que l'on suit avant d'accorder un poste à un candidat.

Il y aurait aussi la question des traitements. Lorsqu'on sait, par exemple, qu'un québécois ou un ontarien peut gagner \$6,000, \$7,000 et \$8,000 pour remplir une certaine fonction et qu'un individu, dont le degré de compétence est le même, des provinces Maritimes ou de certaines provinces de l'Ouest peut se contenter d'un traitement d'environ \$5,000, on se rend compte que les candidats du Québec qui pourraient être bilingues peuvent n'être même pas intéressés à concourir pour cet emploi. Ceci veut dire qu'il est très difficile d'établir des points de rencontre empiriques, comme on voudrait le faire. Je suis d'avis qu'il y aurait lieu d'étendre cette étude beaucoup plus en profondeur que sur le seul point du bilinguisme.

Il y a, par exemple, à Québec, une société de la Couronne, dont je tairai le nom, et dont les employés anglophones, après avoir suivi des cours de français à l'université, détiennent un beau certificat attestant qu'ils utilisent la langue française efficacement et par conséquent sont éligibles à recevoir soit une augmentation de traitement ou un boni parce qu'ils sont bilingues.

Cependant, il n'y a rien de changé dans leur propre attitude. Ils ne prononcent aucun mot de français dans l'exécution de leur travail, et toute la correspondance est faite, par tous les employés, uniquement en langue anglaise. Même, lorsqu'ils transigent avec les Canadiens français, qui leur parlent en français, ils n'essaient même pas de répondre en français, ils donnent des réponses négatives, ou encore, les Canadiens français se font répondre en anglais.

Ceci pour vous dire que le problème est très complexe et qu'il faudrait creuser beaucoup plus en profondeur.

Maintenant, je voudrais traiter d'un autre aspect de la question, mais comme j'ai l'impression que l'honorable député de Carleton veut participer au débat, j'écourterai mes remarques. Malgré les bonnes intentions du gouvernement, malgré certaines attitudes qu'il veut peut-être indiquer à la Commission du service civil, je crois que, dans bien des cas, il va s'avérer que le gouvernement est impuissant à réaliser les objectifs qu'il se propose. Cependant, dans certains autres cas, il est possible qu'il réussisse. Par exemple, il y a 25 ministres, dont 15 sont de langue anglaise (un est décédé récemment) et on en

compte 9 de langue française. Ceci prouve que la proportion a été bien gardée, et je tiens à féliciter le gouvernement à ce sujet.

Par ailleurs, ce qui m'étonne le plus c'est que le ministre de l'Industrie (M. Drury), qui est lui-même bilingue, ne semble pas vouloir reconnaître que des Canadiens français puissent être compétents au point d'obtenir un poste dans la direction de son ministère. Tout dernièrement, je faisais une revision des postes accordés aux Canadiens français au sein du ministère de l'Industrie, et je n'ai relevé que deux noms de langue française sur un total d'environ 25—je parle de mémoire—dont un était un Canadien de langue française de Sarnia, Ontario, ce qui laisse soupçonner qu'il est probablement beaucoup plus efficace en anglais qu'en français, et un autre de la région de Montréal.

Je me demande comment il se fait que le ministre ait été incapable de trouver plus de deux Canadiens français pour occuper des postes-clés. Je sais que les postes ont été attribués par l'intermédiaire d'un concours de la Commission du service civil, et je suis également au courant que les exigences de la Commission sont sans doute venues à la suite des demandes de l'honorable ministre. C'est le ministre lui-même qui aurait dû insister; lui qui est bilingue et, surtout, vient d'une région canadienne-française.

Si je comprends bien le bill de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, il ne s'agit pas d'avoir 100 p. 100 des Canadiens de langue anglaise bilingues, mais, plutôt, qu'environ un tiers de la représentation des fonctionnaires dans le Service civil soit de langue française, tout en admettant, bien entendu, que ces citoyens de langue française soient bilingues en ce sens qu'ils peuvent parler anglais alors que les autres deux tiers des employés dans le Service civil soient de langue anglaise et puissent parler le français. Je me demande comment il se fait que le ministre de l'Industrie n'ait pas jugé à propos d'exiger plus de français au sein de son ministère, surtout du fait qu'il vient de Montréal.

Monsieur l'Orateur, j'aurais tellement de choses à vous dire: j'espère qu'un bill identique sera présenté plus tard afin que nous puissions étudier cette question à nouveau, car je ne voudrais pas avoir le privilège de noyer le bill! Je laisserai cette tâche à d'autres mais, encore une fois, permettez-moi de signaler que c'est un problème très complexe et que le résumé de ce que j'ai dit tient dans cette phrase: une enquête approfondie devrait être faite au sein de la Commission du service civil, non seulement pour étudier la question du bilinguisme dans le fonctionnement, mais également le fonctionnement de la Commission du service civil.

Si l'on étudie la loi on se rend compte qu'il y a toujours un petit chapitre qui permet